



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité

Communiqué

Le ministre de la sécurité porte à la connaissance de la population que suite aux fortes pluies enregistrées ces derniers jours dans la plupart des pays du Golfe de Guinée, des inondations localisées, des perturbations de la circulation, des chutes d'arbres ainsi que des dommages matériels dans certaines localités, principalement dans le District autonome du grand Lomé (DAGL) ont été enregistrés.


Face à cette situation, le ministre de la sécurité a déclenché le plan ORSEC.

Sous la coordination opérationnelle de l'Agence nationale de la protection civile, les acteurs de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes (PNRRC) se sont pleinement mobilisés afin de porter assistance aux populations affectées, de sécuriser les zones à risques et de rétablir, dans les meilleurs délais, les conditions normales de circulation et de vie.

Les équipes sont à pied d'œuvre pour faire une évaluation complète de la situation. A ce stade, aucune perte en vie humaine n'est enregistrée.

Le ministre appelle les populations à faire preuve de la plus grande vigilance et à observer strictement les mesures de prévention suivantes :

- éviter de traverser les zones inondées, les cours d'eau en crue et les ouvrages fragilisés par les intempéries ;
- limiter les déplacements non indispensables pendant les épisodes de fortes pluies ;
- éviter de stationner sous les arbres, les panneaux publicitaires, les poteaux électriques ou toute autre structure susceptible de céder sous l'effet des intempéries ;
- se tenir éloigné des fils électriques tombés et signaler immédiatement toute situation dangereuse ;
- mettre en sécurité les enfants, les personnes âgées et les personnes vulnérables ;
- respecter les consignes des Forces de sécurité et des services de secours déployés sur le terrain ;
- suivre exclusivement les alertes et informations diffusées par les autorités compétentes et les médias officiels.



Le ministre rappelle que la protection des personnes et des biens repose sur la responsabilité de chacun. La vigilance, le civisme et le respect des consignes de sécurité demeurent les meilleurs moyens de réduire les risques liés aux intempéries.

Les services compétents, à travers la PNRRC, assurent une veille permanente de l'évolution de la situation météorologique et poursuivent les interventions sur l'ensemble du territoire afin d'apporter une réponse rapide à toute situation d'urgence.

Les populations sont invitées à signaler, sans délai, toute situation de détresse ou tout incident en appelant gratuitement les numéros verts suivants :

- 170 : Agence nationale de la protection civile (ANPC) ;
- 118 : Sapeurs-pompiers ;
- 1014 : Centre national de commandement unifié (CNCU) ;
- 117 et 1244 : Police nationale
- 172 : Gendarmerie nationale

Le ministre remercie les populations pour leur collaboration avec les services de sécurité et de secours ainsi que leur sens de responsabilité et de solidarité avec les victimes. Enfin, il les encourage à maintenir un comportement citoyen et prudent durant toute la période des fortes précipitations.

Fait à Lomé, le 29 juin 2026

**Colonel Calixte
Batossie MADJOLBA**

Ministre de la sécurité